

# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 05/12/2025	Objet : Servitude de passage sur la parcelle cadastrée AP118 à Ruaudin	Délibération n° 2025-21
Date d'affichage : 05/12/2025 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 14 Absents / Excusés : 7		Résultat du vote 14 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 17 décembre à 15h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Christophe POT, M. Jean-Yves LECOQ

### Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN  
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Christophe POT  
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ

### Excusés :

M. Jean Carles GRELIER, Mme Isabelle LEROY, M. Didier REVEAU, M. François EDOM, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT

**Secrétaire de séance :** M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

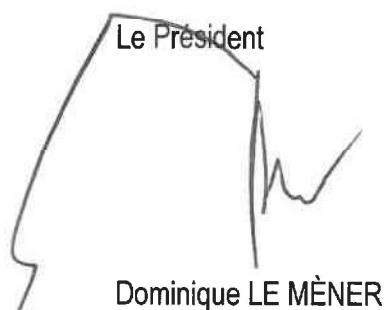
## **21. SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AP118 À RUAUDIN**

**Le Comité syndical,**

Sur présentation du rapport de son Président,  
Après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour la réalisation d'un acte constitutif de servitude de passage à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée AP 118, au profit de la parcelle cadastrée section AP 119 ;
- **PRÉCISE** que les frais de rédaction et de publication de l'acte seront à la charge du propriétaire de la parcelle cadastrée section AP 119 ;
- **INDIQUE** que l'acte sera rédigé par Maître Alexandre LEROUX, notaire à LE MANS (72000), au sein de l'étude notariale « L'OFFICE » située 26 Boulevard René Levasseur ;
- **HABILITE**, sur cette base, le Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans à signer l'acte constitutif de servitude de passage, et tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 17 décembre 2025



Le President  
Dominique LE MÈNER